

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS

COURTE & MOYENNE DURÉE

Cycl' Océan
Le vélo de la CARO



Applicables à compter du 2 septembre 2024

PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.RBUS-TRANSPORT.COM

 **transdex**
ROCHEFORT OCEAN



ROCHEFORT
OCEAN
Communauté d'agglomération

Sommaire

ARTICLE 1 – OBJET ET COORDONNÉES.....	2
ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS	2
ARTICLE 3 – DURÉE DU SERVICE.....	3
ARTICLE 4 – COMPTE CLIENT ET MODALITÉS LIÉES AU SERVICE.....	4
ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS DES VÉLOS.....	6
ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT – DÉPÔT DE GARANTIE.....	7
ARTICLE 7 – RETRAIT, ENTRETIEN, RESTITUTION D'UN VÉLO PAR L'UTILISATEUR ET VOL OU SINISTRE.....	8
ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR.....	10
ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTION	12
ARTICLE 10 - ASSURANCE.....	13
ARTICLE 11 - RÉSILIATION.....	14
ARTICLE 12 - DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	15
ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES.....	18
ARTICLE 14 – PRISE D'EFFET	19
ANNEXE 1 – NOTICES TECHNIQUES DES VÉLOS ET DES ÉQUIPEMENTS	20
ANNEXE 2 – PRIX DU SERVICE – DÉPÔT DE GARANTIE – COÛTS DES RÉPARATIONS EN CAS DE DÉGRADATION MATÉRIELLE.....	24
ANNEXE 3 – FORMULAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION	25

ARTICLE 1 – OBJET ET COORDONNÉES

1.1 Objet

La location de vélos mécaniques et vélos à assistance électrique à courte et moyenne durée est un service proposé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) sur ses communes, dont la liste est donnée sur le site internet : <https://www.agglo-rochefortocéan.fr/un-territoire-25-communes> (ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice »), et dont la gestion est confiée, au nom et pour le compte de cette dernière, à Transdev Rochefort Océan (ci-après dénommé « l'Exploitant »), société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 172 970 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de La Rochelle sous le numéro 507 653 178, sous la dénomination « Cycl'Océan » (ci-après dénommé le « Service »). Ce Service implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après dénommées les « CGAU »).

Les présentes CGAU ont pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service pour les personnes physiques (ci-après dénommées l'(les) « Utilisateur(s) »), pour leur usage personnel dans les conditions définies ci-après.

L'intégralité des CGAU est disponible en agence à La Maison du vélo et sur le site internet : www.rbus-transport.com (rubrique SERVICES + / Cycl'Océan le vélo de la CARO).

1.2 Coordonnées de Transdev Rochefort Océan / Service Client

Adresse de Transdev Rochefort Océan : 1 Chemin de la Charre 17300 Rochefort

Adresse de La Maison du vélo : Gare SNCF, Place Françoise Dorléac 17300 Rochefort

Téléphone : 06 23 37 65 80 (numéro non surtaxé)

Courriel : maisonduvelo.rbus@transdev.com

Site Internet : www.rbus-transport.com (rubrique SERVICES + / Cycl'Océan le vélo de la CARO)

Les horaires d'ouverture de La Maison du vélo sont :
De 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00.

- En juillet et août, du mardi au samedi (y compris jours fériés)
- De septembre à juin, du mercredi au samedi (hors jours fériés).

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS

2.1 Le Service est destiné aux personnes physiques pour leur besoin de déplacement personnel.

L'utilisation du Service par des opérateurs économiques ou des personnes physiques à des fins professionnelles est strictement interdite.

L'Utilisateur peut utiliser le vélo loué pour réaliser son trajet domicile-travail et ses activités de loisirs. Tout usage à des fins de transport de marchandises ou de personnes est strictement interdit. L'Exploitant se réserve la faculté de mettre fin au Service, aux conditions prévues à l'article 11 des présentes CGAU, en cas d'usage professionnel constaté.

Le Service de location courte et moyenne durée est accessible aux personnes physiques âgées de

dix-huit (18) ans minimum reconnaissant être apte à la pratique du vélo, connaître les règles du Code de la route relatives à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'Utilisateur.

Les vélos « enfant » sont accessibles à partir de l'âge de six (6) ans sous la surveillance et la responsabilité du représentant légal.

Il est entendu que pour les mineurs (personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans), le Service est dans ce cas souscrit par le représentant légal. Ainsi, c'est le représentant légal qui sera responsable pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service sur le vélo et l'ensemble des équipements associés à l'exploitation du système hors cas de force majeure ou faute de la victime.

Le Service est accessible de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00 du mardi au samedi pendant les mois de juillet et août (y compris les jours fériés) et du mercredi au samedi de septembre à juin (sauf les jours fériés), sauf cas de force majeure ou élaboration par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste.

2.2 La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'Utilisateur lors de la souscription au Service. L'Utilisation du Service est strictement personnelle. Il n'est par conséquent ni cessible, ni transmissible.

2.3 Le Service permet de circuler au sein du territoire de l'Autorité Organisatrice cité à l'article 1.1.

2.4 Le Service permet la location d'un vélo et sa restitution à La Maison du vélo, située place Françoise Dorléac, 17300 Rochefort.

2.5 Le Service est accessible dans la limite de la flotte de vélos disponibles dans l'agence La Maison du vélo. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité d'un vélo. Les vélos sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers. L'Utilisateur peut utiliser le site internet www.rbus-transport.com (rubrique SERVICE + / Cycl'Océan le Vélo de la CARO) pour consulter l'inventaire des vélos sur les jours de location qui l'intéressent.

La liste des modèles de vélos proposés est disponible en agence La Maison du vélo et sur le site internet: www.rbus-transport.com (rubrique SERVICE + / Cycl'Océan le Vélo de la CARO).

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre.

2.6 L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU.

ARTICLE 3 – DURÉE DU SERVICE

3.1 Le Service comprend la mise à disposition, pour une durée déterminée, d'un vélo, de ses équipements et éventuellement des accessoires.

3.2 Les conditions relatives à la durée du Service sont les suivantes

L'Utilisateur peut souscrire un contrat de location de :

3.2.1 Courte durée : un vélo (vélo à assistance électrique (« VAE »), vélo tout chemin (VTC), ou vélo enfant (deux tailles : 20 pouces à partir de 1m20 et jusqu'à 1m35 et 24 pouces à partir de 1m35 (égal ou supérieur) et jusqu'à 1m50) pour une période déterminée :

- Demi-journée de 9h30 à 13h00 ou 14h30 à 18h00 ;
- Journée de 9h30 à 18h00.

3.2.2 Moyenne durée : un vélo (vélo à assistance électrique (« VAE »), vélo tout chemin (VTC), ou vélo enfant (deux tailles : 20 pouces à partir de 1m20 et jusqu'à 1m35 et 24 pouces à partir de 1m35 (égal ou supérieur) et jusqu'à 1m50) pour une période déterminée :

- Sept (7) jours consécutifs.

Ce Service est accessible aux personnes qui en font la demande en fonction des vélos disponibles en stock. Tout renouvellement de contrat ne pourra se faire qu'en fonction de la disponibilité des vélos en stock, et de la présence de l'Utilisateur sur la liste d'attente définie. A la fin de la location, l'Utilisateur doit restituer le vélo à La Maison du vélo au plus tard à la date et l'heure définies dans le contrat de location.

ARTICLE 4 – COMPTE CLIENT ET MODALITÉS LIÉES AU SERVICE

4.1 Compte Client et site internet

Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit signer au préalable, à l'agence La Maison du vélo ou sur le site internet, un contrat de location.

Pour la location courte et moyenne durée, l'Utilisateur peut procéder à la location directement à La Maison du vélo ou l'Utilisateur peut procéder à la réservation d'un vélo à distance, via le site internet : www.rbus-transport.com (rubrique SERVICES + / Cycl'Océan Le Vélo de la CARO).

Dans le cas où l'Utilisateur choisit de procéder à la location à distance, via le site internet, l'Utilisateur doit alors procéder au préalable à l'ouverture d'un compte client strictement personnel.

Pour se faire, l'Utilisateur doit :

- Se connecter à l'adresse internet suivante : <https://rbus-maison-du-velo-rochefort.lokki.rent/> ;
- Saisir ses dates de location (date et heure de démarrage et date et heure de fin) ;
- Choisir le(s) type(s) de vélo(s) souhaité(s) ;
- Compléter ses données personnelles (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) ;
- Accepter les présentes CGAU du Service.

Lors de la réservation en ligne, l'Utilisateur a la possibilité de régler le montant de la location

- Directement sur le site : pour se faire l'Utilisateur doit renseigner ses coordonnées bancaires afin de finaliser la demande de réservation ;
- A la Maison du vélo lors du jour de démarrage de la location.

Si la location est validée par l'Exploitant, l'Utilisateur recevra ensuite un courriel confirmant la prise en compte de sa demande de réservation du/des vélo(s) souhaité(s) ainsi que le contrat de location qu'il faudra signer.

A la date de démarrage de la location, l'Utilisateur doit se rendre à l'agence La Maison du vélo. Si l'Utilisateur a choisi de payer la location sur place, à la Maison du vélo, il doit :

- Signer le contrat de location ;
- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 7.3 des présentes CGAU ;
- Payer le montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat de location.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite réserver un vélo directement à La Maison du vélo, l'Utilisateur se rend sur place et réalise la réservation avec l'aide de l'agent de l'Exploitant :

- Choix de la durée de location (demi-journée, journée ou sept (7) jours consécutifs) ;
- Choisir le(s) type(s) de vélo(s) souhaité(s) ;
- Choisir les accessoires optionnels souhaités ;
- Transmettre ses données personnelles (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) ;
- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Accepter les présentes CGAU du Service ;
- Payer le montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat de location, l'Utilisateur doit payer le montant par les différents moyens de paiement proposés (espèces, carte bancaire, chèque ou chèque vacances) ;
- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 7.3 des présentes CGAU.

Dans ce cas, la signature du contrat de location intervient à l'agence La Maison du vélo.

L'Utilisateur déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux présentes CGAU.

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations personnelles nécessaires à la gestion du contrat de location, notamment l'adresse.

ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS DES VÉLOS

5.1 Tous les vélos loués ont l'équipement décrit en Annexe 1 des présentes CGAU.

Les **vélos mécaniques** loués ont notamment l'équipement suivant :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptrés visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux (2) systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Des garde-boues (avant et arrière) ;
- Une béquille ;
- Un porte-bagages ;
- Système antivol.

Les **vélos à assistance électrique** (VAE) loués ont notamment l'équipement suivant :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptrés visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux (2) systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Une (1) batterie et un chargeur batterie ;
- Un (1) moteur électrique ;
- Des garde-boues (avant et arrière) ;
- Une béquille ;
- Un porte-bagages ;
- Système antivol.

Les batteries utilisées sur les vélos à assistance électrique doivent être manipulées avec précaution, l'Utilisateur doit éviter de les utiliser en cas de choc. En effet, suite à un choc trop violent ces batteries peuvent présenter un risque de court-circuit, d'échauffement, voire se consumer.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de douze (12) ans qu'ils soient conducteurs ou passagers et il est recommandé pour les adolescents et les adultes.

Chaque vélo est loué avec un système antivol (le vélo est considéré comme verrouillé s'il est attaché à un point fixe).

Le gilet rétroréfléchissant n'est pas fourni lors de la location mais le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager autorisé dans les conditions stipulées à l'article 8 des présentes, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante. Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

L'Exploitant met à disposition des casques adultes et enfants, et peut mettre à disposition de l'Utilisateur une bombe anti-crevaisin à sa demande.

5.2 L'Utilisateur s'engage à ne pas excéder la charge maximale que peut supporter le vélo.

Poids maxi	COURTE & MOYENNE DURÉE			
	VAE	Vélo enfant 6 à 9 ans 20 pouces (1m20 à 1m35)	Vélo enfant 9 à 12 ans 24 pouces (1m35 à 1m50)	VTC
Poids total supporté par le vélo	170 kg	30 kg	40 kg	135 kg
Poids maximum du chargement sur porte bagage arrière	45 kg	-	-	15 kg
Poids maximum du chargement sur porte bagage avant	-	-	-	-
Poids maximum du chargement sur panier	5 kg	-	-	

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT – DÉPÔT DE GARANTIE

6.1 Modalités de paiement

6.1.1 Prix

6.1.1.1 Le prix du Service est lié au temps de location du vélo.

L'utilisation de chaque vélo est facturée soit à la demi-journée, soit à la journée (courte durée), soit à la semaine (moyenne durée). Les prix sont détaillés à l'Annexe 2 des présentes CGAU, et sont disponibles sur le site internet de R'bus indiqué à l'article 1 des présentes CGAU. Les prix sont également affichés à La Maison du vélo. L'Utilisateur s'acquittera du prix de l'utilisation de chaque vélo en proportion de la durée d'utilisation du Service, à la demi-journée, journée ou semaine (7 jours).

Le paiement est effectué par l'Utilisateur lors de la signature du contrat de location.

A l'agence La Maison du vélo, l'Utilisateur a la possibilité de régler la location par les modes de paiement suivants : chèque, carte bancaire, chèque vacances ou espèces.

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Cartes bancaires Bleue ;
- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

6.1.1.2 Les prix sont valides à compter du début de la période d'utilisation du Service et peuvent être modifiés par l'Autorité Organisatrice conformément à l'article 14 ci-dessous. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront uniquement aux nouveaux contrats, y compris aux renouvellements.

Les prix en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent et sont présentés à l'Annexe 2.

Le prix du Service n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation du vélo et de l'équipement, cette possibilité reste à la charge de l'Utilisateur. L'Autorité Organisatrice et l'Exploitant ne sont pas responsables des dommages directs et indirects que pourrait causer l'Utilisateur du fait de l'utilisation du vélo et des accessoires, causés au vélo et accessoires, à un tiers ou à lui-même, sauf en cas de faute de la part de l'Autorité Organisatrice et/ou de l'Exploitant.

En cas de constat d'impayés, le compte de l'Utilisateur sera suspendu jusqu'au paiement des factures dues.

6.2 Facturation

Une facture pour la location de vélo est envoyée par courriel à l'Utilisateur, à l'adresse courriel renseignée lors de la création du compte client.

6.3 Dépôt de garantie

6.3.1 Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les prix en vigueur à la date de la signature du contrat de location (disponibles en Annexe 2 des présentes CGAU), sera constitué par empreinte de carte bancaire ou chèque à l'ordre de l'Exploitant pour la location courte et moyenne durée.

Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location à l'agence La Maison du vélo ou sur internet (selon le choix de paiement fait par l'Utilisateur).

Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat.

En cas de présentation d'un RIB ou de la carte bancaire d'un compte n'appartenant pas à l'Utilisateur, le titulaire dudit compte devra être présent et accompagner l'Utilisateur lors du retrait du vélo. Le titulaire devra pouvoir justifier son identité (présentation de la pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification concernant ses coordonnées bancaires fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter, pendant la période de location, le bon encaissement du dépôt de garantie.

6.3.2 L'Utilisateur est tenu de restituer le vélo dans l'état dans lequel il lui a été remis à La Maison du vélo, sauf usure normale. Pour ce faire, il devra informer l'Exploitant de tout défaut ou usure du vélo. En cas de dégradation du vélo, l'Utilisateur supporte les montants correspondants aux dommages directs subis par le vélo pendant la location.

L'Exploitant facture ces montants sur la base de la grille tarifaire en vigueur à la date de la souscription du Service. En cas de non-paiement des dégradations ou de non-restitution du vélo, des équipements et de ses accessoires, l'Exploitant procède à l'encaissement du dépôt de garantie dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'expiration du délai de paiement indiqué dans la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

ARTICLE 7 – RETRAIT, ENTRETIEN, RESTITUTION D'UN VÉLO PAR L'UTILISATEUR ET VOL OU SINISTRE

Le jour du démarrage de la location, l'Utilisateur se rend à La Maison du vélo pour pouvoir retirer le vélo et faire l'état des lieux initial préalable. Si l'Utilisateur a choisi de payer la location sur place, à la Maison du vélo, il doit signer le contrat de location, accepter les CGAU, fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.

7.1 Retrait du vélo

Pour retirer le vélo, l'Utilisateur se rend à la date prévue en agence La Maison du vélo. Il se présente avec sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité). Ces documents seront photographiés et scannés par l'agent de l'Exploitant à La Maison du Vélo et chargés sur le compte client de l'Utilisateur.

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo, les équipements et les autres accessoires tel que décrit à l'article 4 des présentes, notamment la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage, le bon état général du cadre et des pneumatiques, le bon fonctionnement de la batterie.

L'agent de l'Exploitant dispensera à l'Utilisateur des conseils pour la bonne utilisation de l'équipement classique ou à assistance électrique.

7.2 Entretien

L'entretien courant est inclus dans la location des vélos.

L'entretien courant consiste en : les réparations et les échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale du vélo.

L'Utilisateur peut à tout moment demander une réparation liée à l'entretien courant du vélo. Les réparations ne résultant pas de l'usage normal du vélo sont à la charge de l'Utilisateur et lui sont facturées selon une grille tarifaire des opérations de maintenance consultable sur son compte client. L'Utilisateur doit faire effectuer les réparations en s'adressant uniquement auprès de l'Exploitant. Toute intervention sur le vélo par un tiers ou par lui-même pourra entraîner la résiliation du contrat de location dans les conditions de l'article 11 des présentes CGAU, ainsi que la facturation par l'Exploitant de toute réparation qui sera rendue nécessaire par l'Exploitant dans les conditions tarifaires consultables sur le compte client de l'Utilisateur.

7.2.1 En cas d'immobilisation du vélo pour réparations, l'Exploitant remettra à l'Utilisateur un nouveau vélo pour éviter une interruption du Service (à la condition qu'un vélo soit disponible immédiatement). Un état des lieux de retour du premier vélo sera alors effectué et un état des lieux de départ du second vélo sera réalisé pour permettre le départ de ce nouveau vélo.

7.2.2 Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant, les factures seront envoyées par mail à l'Utilisateur.

7.3 Restitution du vélo

A la fin de la période de location, l'Utilisateur se rend à La Maison du vélo pour restituer le vélo.

Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors du retour du vélo. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure anormale, à la charge de l'Utilisateur. Dans ce dernier cas, les réparations seront réalisées par l'Exploitant et facturées à l'Utilisateur, conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes CGAU en vigueur, consultable sur le site internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU, et à La Maison du vélo, à la date de souscription au Service. Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant. Une facture sera établie par l'Exploitant. Cette facture devra être payée par l'Utilisateur afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie. Les factures seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

Le vélo, l'équipement et les accessoires loués doivent impérativement être restitués en agence à

La Maison du vélo à la fin de l'utilisation et en tout état de cause, au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location.

En cas de non-restitution du vélo à la date et heure prévue dans le contrat de location, l'Exploitant pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et au-delà de quarante-huit heures (48h) de retard, encaissera le montant du dépôt de garantie au *pro rata temporis* du nombre de jours de retard dans la restitution du vélo.

L'Utilisateur s'engage à restituer un vélo propre et en état de fonctionnement. En cas de retour du vélo avec des éléments manquants ou cassés, l'Utilisateur supportera les frais de réparation ou se verra prélever le dépôt de garantie conformément à la grille tarifaire de l'Annexe 2.

7.4 Vol ou sinistre

7.4.1 En cas de vol, l'Utilisateur doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer le vol à l'Exploitant par téléphone au Service Client, au numéro stipulé à l'article 1.2 des présentes CGAU, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance du vol et transmettre une copie du dépôt de plainte par courriel à l'adresse stipulée à l'article 1.2.

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pour vol.

Dans tous les cas, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie. Après encaissement du dépôt de garantie et dans le cas où le vélo serait retrouvé dans un délai de quinze (15) jours calendaires, l'Exploitant remboursera l'éventuel montant en trop perçu par rapport aux montants définis à l'Annexe 2 des présentes.

En cas de vol du vélo, qui ne serait pas retrouvé dans le délai de quinze (15) jours calendaires précité, l'Exploitant présentera à l'Utilisateur la facture correspondant au prix du vélo. La facture tiendra compte du montant du dépôt de garantie prélevé.

7.4.2 En cas de dégradation ou d'accessoires manquants, causant un préjudice direct à l'Autorité Organisatrice, au Service et à l'Exploitant, l'Utilisateur doit déclarer la dégradation par téléphone à La Maison du vélo, au numéro stipulé à l'article 1.2 des présentes CGAU, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la survenance de l'évènement ou du moment où l'Utilisateur en a connaissance. Il s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par l'Exploitant conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes en vigueur à la date de souscription au Service. La facture relative aux réparations sera envoyée à l'Utilisateur par courriel. A défaut de paiement dans le délai indiqué sur la facture, l'Exploitant encaissera une partie ou la totalité du dépôt de garantie correspondant au montant dû.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

8.1 Le vélo, ses équipements et accessoires restent la propriété exclusive de l'Autorité Organisatrice pendant toute la durée de la location. L'Utilisateur s'interdit de prêter, céder, louer ou de sous-louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager.

8.2 L'entretien du vélo est effectué uniquement par l'Exploitant, l'Utilisateur ne peut pas faire d'entretien quelconque sur le vélo sous peine de se voir facturer les frais de réparation de l'Annexe 2 ou de se faire prélever le dépôt de garantie.

Il est interdit à l'Utilisateur :

- de modifier le vélo, ses équipements et accessoires ;

- de prêter, céder, louer ou sous-louer le vélo, ses équipements et accessoires ;
- de permettre de quelle que façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du vélo, par des tiers quels qu'ils soient ;
- d'installer des accessoires non loués par l'Exploitant ;
- de transporter un autre passager, à l'exception de l'utilisation de sièges bébé homologués ;
- d'utiliser le vélo à des fins de compétitions sportives ;
- d'utiliser le vélo à des fins non-conformes aux présentes CGAU ;
- de restituer le vélo en dehors des emplacements prévus à cet effet dans La Maison du vélo.

8.3 L'Utilisateur est responsable du vélo qu'il loue pendant toute la durée d'utilisation du Service. Il doit tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, sa dégradation ou sa destruction. L'Utilisateur reconnaît avoir la garde du vélo dès son retrait de La Maison du vélo jusqu'à sa restitution à La Maison du vélo. L'Utilisateur s'engage à verrouiller systématiquement le vélo avec le système antivol fourni et à l'attacher à un point fixe en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur), dès qu'il interrompt, même pour une très courte durée, l'utilisation du vélo et de l'équipement pour éviter sa disparition. Il s'engage à utiliser le vélo avec soin, et à le remettre en agence La Maison du vélo, avec l'ensemble des équipements et accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors du retrait.

8.4 L'adhésion au Service par l'Utilisateur implique que ce dernier ait pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourra être amené à évoluer conformément à l'article 14 ci-dessus. Toute modification des présentes CGAU, sera portée à la connaissance des Utilisateurs par courriel et sera publiée sur le site Internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU et affichées à La Maison du vélo.

8.5 L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du vélo loué et survenant pendant la période de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du vélo à l'Exploitant. L'Utilisateur accepte que si son utilisation du Service, vélo et des équipements et des accessoires provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre l'Exploitant. L'Utilisateur dégage l'Exploitant et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du vélo et des équipements et des accessoires mis à sa disposition en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend le cas d'enfants transportés sur un siège bébé homologué mais monté sur le vélo par l'Utilisateur.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas d'évènement de force majeure, usure normale du vélo ou faute de l'Autorité Organisatrice ou de l'Exploitant.

8.6 L'Utilisateur est informé que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux ne dépassant pas cinq kilogrammes (5 kg). L'Utilisateur est autorisé à monter seul sur le vélo, le transport de personne sur le vélo est strictement interdit, sauf s'il s'agit d'un enfant

transporté obligatoirement dans un siège bébé homologué monté par l'Utilisateur.

8.7 En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo en agence La Maison du vélo ou du fait du dysfonctionnement du site internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU empêchant l'Utilisateur de louer un vélo. Hors dommage imputable à l'Utilisateur et en fonction de la disponibilité de la flotte de vélos, un remplacement pourra être envisagé en cas de dysfonctionnement du vélo loué.

8.8 L'Utilisateur doit suivre les démarches de sécurité suivantes :

- respecter les manuels d'utilisation ;
- suivre les conseils dispensés par les agents de La Maison du vélo ;
- adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries ;
- effectuer le réglage de la selle et/ou de guidon pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit) ;
- utiliser un vélo uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du Code de la route ; de façon générale, de respecter le Code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (notamment respecter les feux de signalisation, etc....).

Si l'Utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, l'Exploitant ou l'Autorité Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.

8.9 L'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiant et mot de passe pour la création du compte en ligne. Il doit maintenir leur caractère confidentiel.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance de services éligibles au droit de rétractation, notamment la location de vélos en courte durée, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du contrat de location, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incombant à l'Utilisateur. L'Utilisateur devra rapporter la preuve de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, le dernier jour à minuit.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe l'Exploitant de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter pouvant prendre la forme d'une simple lettre ou du formulaire figurant en Annexe 3 des présentes CGAU :

- par courriel à l'adresse stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU,
- par courrier postal à l'adresse stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU.

Tout remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Utilisateur pour la transaction initiale, sauf s'il a expressément accepté qu'il intervienne par un moyen différent. Tout remboursement se fera dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la confirmation de réception de la demande de rétraction faite par l'Utilisateur auprès de l'Exploitant.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur ne sera pas facturé de l'utilisation du Service.

Si le Service a commencé sur demande expresse de l'Utilisateur avant l'expiration du délai de rétractation, l'Utilisateur se voit facturé, au *prorata temporis*, du temps de l'utilisation effective du Service.

Dans ce dernier cas, l'Utilisateur devra rendre le vélo dans l'agence Maison du vélo sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision de se rétracter du présent Service. Une fois ce délai passé, des frais d'usage seront facturés, au *prorata temporis*.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

10.1 L'Utilisateur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés par l'Utilisateur à un tiers lors de l'utilisation du vélo en location (notamment blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule). Il est recommandé à l'Utilisateur de contacter son assureur.

L'Exploitant pourra demander une attestation d'assurance à l'Utilisateur.

L'assurance contre le vol et les dégradations du vélo reste à la charge de l'Utilisateur et à son initiative.

L'Utilisateur est seul et unique responsable des dommages causés par l'utilisation du vélo pendant toute la durée de son usage, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur, sauf en cas de force majeure.

10.2 Les parents ou représentants légaux de tout mineur utilisant le Service seront tenus responsables de tous dommages causés directement par le mineur du fait de l'utilisation du Service. Les parents sont exonérés de toute responsabilité en cas de force majeure ou de faute de la victime.

10.3 En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits à l'Exploitant en le contactant au numéro de téléphone ou par courriel stipulés à l'article 1.2 des présentes CGAU dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo demeure sous sa pleine et entière responsabilité, jusqu'à sa remise en mains propres à l'Exploitant. À défaut, l'Utilisateur devra sécuriser le vélo par ses propres moyens.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION

Compte-tenu de la durée de location courte durée (demi-journée et journée), il est entendu que toute location courte durée commencée est due. Ainsi, il n'est pas possible de procéder à la résiliation de ce contrat de location de courte durée.

11.1 Résiliation du contrat de location de moyenne durée (sept (7) jours)

11.1.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Utilisateur peut mettre fin au Service, à tout moment, dans les cas listés ci-dessous :

- Décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;
- Incapacité physique à faire du vélo, temporaire d'une durée d'une (1) semaine ou définitive (certificat médical).

La demande de résiliation doit être faite par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 et accompagnée de justificatifs.

La résiliation sera effective à la date de restitution du vélo et des accessoires à La Maison du vélo.

Le cas échéant, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix au moment de la souscription au *pro rata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

11.1.2 Résiliation du fait de l'Utilisateur

En dehors des cas de motifs légitimes, l'Utilisateur peut mettre fin au Service avant l'échéance de son engagement en cas de manquement de l'Exploitant à l'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes CGAU.

Dans ce cas l'Utilisateur peut résilier son contrat, moyennant un préavis raisonnable, sans frais, ni pénalité en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU.

La résiliation sera effective à la date de restitution du vélo et des accessoires à La Maison du vélo.

Le cas échéant, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix au moment de la souscription au *pro rata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

11.1.3 Résiliation pour faute

Le Service peut être résilié par l'Exploitant en cas de faute de l'Utilisateur.

Est considérée comme une faute de l'Utilisateur :

- Utilisation du Service non conforme aux présentes CGAU ;
- Entretien ou réparation du vélo par l'Utilisateur ou un tiers, toute personne autre que l'Exploitant ;
- Fausse déclaration relative à la souscription ou à l'usage du Service.

L'Exploitant se réserve le droit de mettre fin au Service de plein droit et sans indemnité. L'Utilisateur s'engage à restituer, à La Maison du vélo, le vélo et ses accessoires immédiatement, dès réception de la notification de résiliation du contrat de location.

Les factures correspondant à la location du vélo et des accessoires restent dues par l'Utilisateur. Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

ARTICLE 12 - DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'Exploitant est responsable des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories de données traitées *	Principale base légale de traitement
Gestion administrative, opérationnelle et comptable des services (inscription, contractualisation, paiement, exploitation...)	Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, titre d'identité...) Données bancaires (IBAN/RIB, mandat SEPA) Données de paiement (date et montant de paiements...) Données contractuelles Données relatives aux équipements des vélos Données d'usage des services Données d'inscription à des services partenaires (fiche client)	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
Gestion des demandes et réclamations	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
Amélioration des services	Toutes données	Intérêt légitime
Inscription à des lettres d'information et actions promotionnelles	Données d'identification, Nature des services souscrits, participations aux services et événements	Consentement
Mesures de fréquentation et trafic internet,	Logs, données techniques	Consentement
Vidéoprotection, aide à l'exploitation	Images de vidéoprotection	Intérêt légitime

(*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces

exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par l'Autorité Organisatrice ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune donnée concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations requises sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant pourrait ne pas être en mesure de fournir les services demandés ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

12.1 Durées de conservation

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- les données relatives à la gestion du Service peuvent être conservées l'issue de cinq (5) exercices civils clos à compter de la cessation du contrat avec l'Utilisateur ;
- les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) exercices civils clos à compter de leur collecte ;
- les données collectées dans le cadre de la vidéoprotection peuvent être conservées pendant une durée maximum d'un (1) mois à compter de leur captation ;
- les données relatives à la gestion des cookies (mesure d'audience et trafic Internet) peuvent être conservées jusqu'à l'issue d'une durée de six (6) mois à compter de leur collecte.

Certains traitements de données spécifiques mis en œuvre pourront avoir des durées de

conservation différentes, notamment si leur conservation est rendue nécessaire du fait d'une obligation légale ou pour permettre à l'Exploitant d'exercer ses droits.

Pour obtenir plus de détails sur les règles de conservation spécifiques à un traitement déterminé, l'Utilisateur peut s'adresser au Service Protection des Données et/ou au Délégué à la Protection des Données (coordonnées ci-dessous).

12.2 Sécurité et transferts de données

Conformément à la réglementation en vigueur sont mis en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

Les transferts éventuels de données sont effectués conformément à la réglementation, et encadrés notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Exploitant est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, aux autres sociétés du Groupe Transdev et à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il peut être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

12.3 Exercice des droits

Conformément à la réglementation, l'Utilisateur peut exercer ses droits de consultation, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et à la portabilité, dans les conditions de la réglementation applicable, sur ses données à caractère personnel que l'Exploitant peut détenir, en adressant une demande mentionnant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de son choix :

- Par courrier postal à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU,
- Par courrier électronique à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 des présentes

CGAU.

Tant que de besoin, l'Utilisateur peut également adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données du Groupe Transdev (DPO Groupe) à l'adresse suivante : dataprivacy@transdev.com, en précisant le service et la ville concernée.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, www.cnil.fr, auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et l'Exploitant sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes CGAU, la version en français prévaut.

Toute réclamation devra être envoyée au Service Client aux coordonnées précisées à l'article 1.2 des présentes CGAU.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation auprès du Service Client et à défaut de réponse satisfaisante ou s'il n'a pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Service Client est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

Cette saisie peut se faire en ligne www.mtv.travel ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

MTV Médiation Tourisme et Voyage

BP 80 303

75 823 Paris Cedex 17

A défaut de parvenir à une résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 14 – PRISE D'EFFET

Les présentes CGAU sont applicables à compter du 2 septembre 2024 et sont disponibles à La Maison du vélo et sur le site internet indiqué à l'article 1.1 des présentes CGAU. Elles peuvent également être fournies aux Utilisateurs sur simple demande écrite.

Avant de valider sa location de vélo, sur le site internet <https://www.rbus-transport.com/a-cycl-ocean-1253/> ou à La Maison du vélo, l'Utilisateur acceptera les stipulations de la dernière version des CGAU en vigueur disponible sur le site internet.

Dans le cas où l'un quelconque des titres, articles, termes ou dispositions des présentes CGAU s'avérerait illégal ou en conflit avec la législation en vigueur, la validité de l'ensemble des autres titres, articles, termes ou dispositions des CGAU ne s'en trouverait pas affectée.

Le fait pour l'Exploitant de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGAU par l'Utilisateur ne saurait être interprété comme une renonciation à agir ultérieurement. De plus, l'exercice partiel de droits n'interdit pas d'exercer ultérieurement l'ensemble des droits dont dispose l'Exploitant.

ANNEXE 1 – NOTICES TECHNIQUES DES VÉLOS ET DES ÉQUIPEMENTS

❖ Enfant 20 pouces ARCADE cooltech20

CADRE / FOURCHE

CADRE >20" - Aluminium - Gris et Noir

FOURCHE >20" - Acier - Noire

GUIDON

SONNETTE >Tournante - Aluminium

CINTRE >City - Ø25.4 L560 - Angle 6 - Aluminium - Noir

LEVIERS >Aluminium - Noirs

POIGNÉES >Kraton - Noires

POTENCE >Ahead Set - Ø28.6 x Ext40 - Aluminium - Noire

JEU DE DIRECTION >Ahead Set - Semi Intégré - Noir

FREINS

AVANT >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir

ARRIÈRE >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir

TRANSMISSION

MANETTE >Shimano RevoShift - 6 Vitesses - Tournante - à Droite - Noire

DÉRAILLEUR AVANT >NA

DÉRAILLEUR ARRIÈRE >Shimano Tourney - 6 Vitesses - Noir + Protection de Dérailleur

ROUE LIBRE/CASSETTE >6 Vitesses - 14 à 28 dents - Shimano - Acier - Gris

PÉDALES >Résine - Noires

BOITIER DE PÉDALIER >Thun - 123mm - Noir

CHAÎNE >Z6 - Anti-Corrosion - Gris

ENSEMBLE MANIVELLE >127mm - Aluminium - Noires

CARTER >Disque Double

ROUES

AVANT >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire

ARRIÈRE >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire

PNEUS >20"x2.35" - Kenda RAD - Anticrevaillon - Noirs

CHAMBRES À AIR >20" - Valve Shrader

ÉCLAIRAGE

AVANT >A pile

ARRIÈRE >A pile

PÉRIPHÉRIQUES

SELLE >Noire

COLLIER DE SELLE >Serrage rapide - Noir

TIGE DE SELLE >L250mm - Aluminium - Noire

BÉQUILLE >Latérale - Noire

GARDE-BOUE >NA

PORTE-BAGAGE >NA

ACCESSOIRE >NA

POIDS

>11,5Kg

❖ **Enfant 24 pouces ARCADE cooltech24****CADRE / FOURCHE**

CADRE >24" - Aluminium - Gris et Noir
FOURCHE >24" - Acier - Noire

GUIDON

SONNETTE >Tournante - Aluminium
CINTRE >City - Ø25,4 L560 - Angle 6 - Aluminium - Noir
LEVIERS >Aluminium - Noirs
POIGNÉES >Kraton - Noires
POTENCE >Ahead Set - Ø28,6 x Ext40 - Aluminium - Noire
JEU DE DIRECTION >Ahead Set - Semi Intégré - Noir

FREINS

AVANT >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir
ARRIÈRE >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir

TRANSMISSION

MANETTE >Shimano RevoShift - 6 Vitesses - Tournante - à Droite - Noire
DÉRAILLEUR AVANT >NA
DÉRAILLEUR ARRIÈRE >Shimano Tourney - 6 Vitesses - Noir + Protection de Dérailleur
ROUE LIBRE/CASSETTE >6 Vitesses - 14 à 28 dents - Shimano - Acier - Gris
PÉDALES >Résine - Noires
BOITIER DE PÉDALIER >Thun - 123mm - Noir
CHAÎNE >Z6 - Anti-Corrosion - Gris
ENSEMBLE MANIVELLE >140mm - Aluminium - Noires
CARTER >Disque Double

ROUES

AVANT >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire
ARRIÈRE >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire
PNEUS >24"x2.30" - Kenda RAD - Anticrevalson - Noirs
CHAMBRES À AIR >24" - Valve Shrader

ÉCLAIRAGE

AVANT >A pile
ARRIÈRE >A pile

PÉRIPHÉRIQUES

SELLE >Noire
COLLIER DE SELLE >Serrage rapide - Noir
TIGE DE SELLE >L300mm - Aluminium - Noire
BÉQUILLE >Latérale - Noire
GARDE-BOUE >NA
PORTE-BAGAGE >NA
ACCESSOIRE >NA

POIDS

>11,5Kg

❖ **VAE Larrun 7 vitesses Nexus Beaumont taille en 45 (équivalent 26 pouces)**

Cadre 26" Alu E-Bike batterie intégrée
 Fourche Alu rigide 26"
 SHIMANO NEXUS 7 Vitesses dans le moyeu
 Freins à disque hydrauliques ALHONGA
 Selle Royal Gel Freeway
 Pneus 26" X 1,95 Renforcé 1,5 mm avec bande réfléchissante
 Jantes double parois 26"
 Display LCD couleur avec 4 niveaux d'assistance
 Moteur roue avant 250W / 36V / 42Nm avec capteur de force / boîtier torque
 Batterie 36V/12,8/ 461Wh
 Autonomie 60 à 80 km
 Poids du vélo : 23,5 Kg
 Taille de cadre 45cm – De 1m70 à 1m85
 Poids max admissible : 120kg (poids du vélo inclus)

❖ **VTC Arcade Escape taille en 49 (équivalent 28 pouces) Arcade Escape taille en 49 (équivalent 28 pouces)**

Cadre : PCRGU7 : CADRE ESCAPE 28" F H49 ALU PHOSPHATE
 Fourche : PFSP98-3 : FOURCHE 28" SP. NOIR CR-750-P 153/55 D22.2 INT 25.4 EXT+ PATTE DYNAMO
 Couleurs : PDPT1C1 : PEINTURE POUDRE NOIR BRILLANT
 Manettes : PTEN79 : LEVIER + MANETTE STEF500 G 3V V-BRAKE NOIR / PTEN80 : LEVIER + MANETTE STEF500 D 7V V-BRAKE NOIR
 Sonnettes : PASN21 : SONNETTE TOURNANTE GRISE AVEC CLOCHE ALU BASE PLAST.
 Cintre : PPCT55 : CINTRE VTC ALU NOIR MAT L580 RISE 15
 Poignées : PPPG55-V01 : POIGNEE ERGO PVC70 NOIRE L120MM (unite)
 Potence : PPPT49 : POTENCE ALU VTC FIXE 22.2 OPEN C SILVER HPPC EXT. 90 LG 180 + BOUCHON
 Jeux de Direction : PPSD35 : JEU DE DIRECTION 22.2 NOIR
 Freins : PPF RB5-V01 : FREIN AV & AR V- BRAKE ALU LG115 MM+ 2 PIPES INOX+2 SOUFLETS+ VIS changé par des étrier shimano br-t4000 Alivio (meilleurs performances)
 Roule Libre : PRRL15 : ROUE LIBRE TY22 7V 14-28 SHIMANO
 Pédales : PPPD40 : PÉDALES VTC SP-811 ALU SILVER- PAIRE
 Boîtier de pédalier : PTBP77 : BOITIER DE PEDALIER IBEX-ML 128K+1/127MM - CAGE PLASTIQUE (EN 14766)
 Chaîne : PTCH21 : CHAINE Z51 118 MAILLONS FULL BLACK
 Dérailleur Avant : PTDF74 : DERAILLEUR AVANT TY510 D34.9/31.8
 Dérailleur Arrière : PTDR43 : DERAILLEUR AR CT95 ALTUS 7/8 V NOIR ET ARGENT
 Ensemble Manivelle : PTEMF0 : ENSEMBLE MANIVELLE ALU NOIR 28/38/48 LG 170 MM AVEC PROTEGE CHAINE
 Catadioptré : PACD09 : CATADIOPTRE ROUE JAUNE A CLIPSER ER-11

Chambre à Air : PRCA18 : CHAMBRE AIR 700X35/43C VALVE SCHRADER
Roue Avant : PRFG8 : ROUE AV 700X28 ALU AXE CREUX EXE NOIR RAYONS INOX NOIR
Moyeu Avant Enfilé : PREFA8 : MOYEU ENFILE AV 28" EXE INOX NOIR MOYEU ALU NOIR AXE CREUX
Moyeu Avant : PRMF34 : MOYEU AV ALU NOIR 100MM 36T + BLOC. ALU NOVATECH + BLOCAGE ALU NOIR
Rayons : PRRY75 : RAY. 15/14 L290 INOX NOIR 2MM
Jantes : PRJT55 : JANTE 700X35 ER 10 ALU NOIRE 36T CNC DOUBLE PAROI SCHRADER D. 9MM
Fond de Jantes : PRFJ15 : FOND DE JANTE 28" HPM BLEU 1750X18 HTE RST18MM V. SCHR
Pneus : PRPNN3 : PNEU CITY 700 X 35C K193 GY6/CH 30 TPI GRIS AVEC LOGO KENDA (Max 6 Bar) changé par des pneus Schwalbe Marathon 700x35C
Roue arrière : PRRM3 : ROUE AR 700X28 ALU EXE NOIR 7V AXE CREUX RAY INOX NOIR/NPC
Moyeu Arrière Enfilé : PRERB2 : MOYEU ENFILE AR 28" INOX MOYEU ALU NOIR 7V CREUX ER 10 NOIR
Moyeu Arrière : PRMR48 : MOYEU AR ALU 36TRS NOIR 7V AXE CREUX 135MM NOVATECH + BLOCAGE ALU NOIR
Rayons : PRRY75 : RAY. 15/14 L290 INOX NOIR 2MM
Rayons : PRRY76 : RAY. 15/14 L288 INOX NOIR 2MM
Jantes : PRJT55 : JANTE 700X35 ER 10 ALU NOIRE 36T CNC DOUBLE PAROI SCHRADER D. 9MM
Projecteurs Arr : PAEC89 : FEU AR RIFF A PILES
Projecteurs Avt : PAECA15 : FEU AVANT A PILES ILLICO2F AVEC SUPPORT SPANNINGA
Bagagerie : PAPB67 : PORTE BAGAGE ACIER NOIR BRILLANT REGLABLE + PATTE DE FIXATION (version 2017)
Selle : PPSLK5 : SELLE ROYAL FEMME GEL FREEWAY NOIR SANS ELASTOMER
Collier de selle : PPSSBR00 : BLOCAGE DE SELLE ALU A BILLE 58 MM D6
Tige de selle : PPTS54 : TIGE SELLE ALU LG 300 NOIRE D 27.2 SS ABK
Béquille : PABQ11 : BEQUILLE ESGE ALU LG250 Remplacé par des béquilles Ursus easy.

ANNEXE 2 – PRIX DU SERVICE – DÉPÔT DE GARANTIE – COÛTS DES RÉPARATIONS EN CAS DE DÉGRADATION MATÉRIELLE

	Demi-journée 9h30 à 13h 14h30 à 18h	Journée De 9h30 à 18h	7 jours consécutifs	Dépôt de garantie
Vélo enfant 6/9 ans (20 pouces : 1m20 à 1m35)	3 €	5 €	15 €	300 €
Vélo enfant 9/12 ans (24 pouces : 1m35 à 1m50)	3 €	5 €	15 €	300 €
Vélo adulte tout chemin	5 €	7 €	21 €	750 €
Vélo adulte à assistance électrique	8 €	12 €	36 €	1 500 €

Le coût des réparations sera établi sur devis (sur la base de l'état des lieux de retour du vélo) selon les tarifs de la grille tarifaire ci-dessous. Le technicien peut établir la facture dans un délai allant jusqu'à soixante-douze heures (72h) suivants la date de l'état des lieux de retour à la Maison du vélo.

Dégradation niveau 1	Dégradation niveau 2	Dégradation niveau 3	Dégradation niveau 4	Dégradation niveau 5	Dégradation niveau 6	Dégradation niveau 7
5€ TTC	10€ TTC	20€ TTC	40€ TTC	80€ TTC	300€ TTC	550€ TTC
Roues						
	Bris de rayon	Pneu	Roue avant	Roue arrière standard, VAE		
Périphériques						
Phare vélo standard	<ul style="list-style-type: none"> • Garde-boue • Béquille • Cintre et potence • Tige de selle • Selle • Poignée 	<ul style="list-style-type: none"> • Porte-bagage • Glissières batterie VAE • Câblerie électrique VAE • Coussin 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourche • Cadre • Phare arrière VAE • Chaîne • Béquille centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Display VAE • Fourche VAE 	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie VAE • Cadre VAE / VTC 	Moteur VAE
Freinage						
	Levier et étrier frein Vbrake	Disque de frein	Levier et étrier frein à disque		Cardan	
Transmission						
Pédale	<ul style="list-style-type: none"> • Manette de vitesse • Patte de dérailleur VAE 	<ul style="list-style-type: none"> • Carter de chaîne et de moteur VAE • Dérailleur • Pédaalier 	Pédaalier VAE	Capteur de couple longtail		
Antivol et accessoires						
	<ul style="list-style-type: none"> • Clé antivol • Casque enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargeur VAE • Panier ou fixation panier • Casque adulte 		<ul style="list-style-type: none"> • Siège bébé • Antivol 		

ANNEXE 3 – FORMULAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de

[Indiquez ici le nom de l'entreprise, son adresse géographique et son adresse électronique]

.....
.....
.....

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/ la prestation de service (*) ci-dessous

.....

— Commandé le (*)/reçu le (*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....

— Date

— Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)

.....

(*) Biffez la mention inutile.